



Demande de mon ex compagnon de lui régler ma quote-part de charges au bout de 6 ans.

Par **Julietta**, le **27/01/2021** à **21:31**

Bonjour,

En 2014, nous avons emménagé, mon compagnon et moi, dans un logement en location. Nous avons signé un bail à nos deux noms, mais nous nous étions mis d'accord, que lui seul paierai le loyer, puisque je ne pouvais pas supporter à la fois les frais locatifs de cet appartement et les frais d'un appartement, dont j'étais encore propriétaire, que mon fils étudiant habitait encore avant que je ne le mette en vente. En contrepartie, je réglais l'assurance habitation son assurance voiture ainsi que l'électricité, les frais de l'opérateur téléphonique ainsi que toutes les courses. Nous sommes en séparation actuellement et à l'heure des comptes, et il me réclame ma part de loyer que je ne lui ai pas réglée, 6 ans après ! entre-temps, dans ces 6 ans de vie commune, après la vente de mon appartement, j'ai pu racheter un logement où mon compagnon y a vécu à titre gratuit encore plus longtemps que je n'avais occupée le logement locatif que nous occupions en 2014.

A-il le droit de me réclamer, au bout de 6 ans, la quote-part de loyer que je ne lui ai pas réglée ? Nous n'avons pas été ni mariés ni pacsés, nous étions en union libre.

Je vous remercie pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2021** à **07:58**

Bonjour,

A-t'il le droit de vous réclamer cette quote-part ? par sûr et certain mais réclamer n'est pas obtenir. Rien ne vous empêche, vous, de réclamer à votre compagnon 1/2 loyer pour sa période d'occupation dans votre appartement dont vous êtes propriétaire. Cela va lui faire très drôle.....